



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 mars 1997

Acceptation du legs THEBAULT

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 12 Mars 1997

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 2 Avril 1997

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD,
M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE,
M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Gilles FRAPPIER, Mme
Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul
SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel
GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme
Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard NEBAS, Mme Annie
COUTUREAU, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-
Michel PASSERAULT, Mme Christiane FASILLEAU, M. Pierre GUERIT, Mme
Janine LUCAS, M. Jean PILLET, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN,
M. Claude VITELLINI, M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT,
Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Jean-Robert BEJUGE donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
M. Patrick ARNAUD donne pouvoir à M. Jean-Michel PASSERAULT.
Mme Christiane ROUSSELLE donne pouvoir à M. Claude PAGES.
M. Pierre STEVENET donne pouvoir à M. Frédéric ROUILLE.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Jean PILLET.

Excusés :

Conseillers :

Mme Ségolène ROYAL

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Monsieur Georges-François THEBAULT, décédé le 30 Octobre 1996, a par testament déposé auprès de Maître MURRIS-ANDRAULT, Notaire à NIORT, fait de la Ville de NIORT la légataire universelle de ses biens situés sur le territoire de cette dernière.

Ceux-ci se décomposent de la manière suivante :

ACTIF**SOCIETE GENERALE**

Compte courant	81.926,39 F
Compte sur livret	196.264,12 F
Compte titres	<u>94.838,95 F</u>
Ensemble :	372.669,46 F

TRESORERIE GENERALE

FONSICAV	4.406.044,73 F
TRESOR PLUS	1.158.563,04 F
PREMIERE OBLIG	<u>789.444,78 F</u>
ensemble	6.354.052,55 F

COMPARTIMENT DE COFFRE-FORT

4.500 Napoléons d'une valeur moyenne de 350 F l'un	1.575.000,00 F
--	----------------

IMMEUBLES (tous à NIORT)**d'après déclaration à l'I.S.F.**

Bois à "La Tranchée" (EV n° 2) 92 a 30 ca	1000,00 F
Bois à "Les Vallées" (ZY 46 et 48) 6 a 92 ca	200,00 F
Dix huit maisons Cité Thebault (EN 325 à 346)	3.880.000,00 F
Maison 75 Avenue Saint-Jean (EN 423)	600.000,00 F
22 garages et un local 15 rue Berthet (EN n° 182)	<u>220.000 F</u>
Ensemble	4.701.200,00 F

MOBILIER

Estimé dans la déclaration IGF	1.500,00 F
voiture automobile "Lancia" immatriculée 5 LP 79	mémoire

REVENUS IMMOBILIERS

Gérance de l'Agence de l'Orangerie	528.000 F net
------------------------------------	---------------

PASSIF

Il correspond à divers impôts, tels la C.S.G., une partie de l'I.R.P.P. de 1996, le tout ne devant pas excéder 140.000 F selon le bilan établi par le Notaire.

Ce legs est assorti de deux conditions :

- La ville devra entretenir la sépulture de Monsieur THEBAULT ;
- elle ne devra pas vendre pendant 30 ans les 3 lots suivants :

- les 18 immeubles de la Cité Thébault,
- la maison et ses dépendances sises 75 Avenue Saint-Jean d'Angély,
- Le groupe de garages et le local professionnel situés 15 rue Berthet.

Je vous informe qu'une convention sera conclue avec la SEMI pour assurer la gestion locative des biens immobiliers. Elle sera soumise à votre approbation ultérieurement.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir conformément à l'Article L 2242-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- accepter les charges, clauses et conditions auxquelles est fait le legs dont s'agit, constatant d'une part que l'actif se montre largement supérieur au passif, qu'il n'est grevé d'autre part d'aucune charge excessive ou onéreuse pour la Commune ;
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les actes à intervenir et tous documents s'y rapportant, d'en supporter tous les frais pouvant en découler.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Robert LEON

[Ordre du jour](#)